

1. Que le programme relatif à la main-d'œuvre agricole soit appliqué avec le concours des comités locaux d'agriculteurs et les ministères provinciaux de l'Agriculture de concert avec les agents de placement et du service sélectif.

Aucun comité local d'agriculteurs n'a encore été formé, que je sache, et si les ministères provinciaux de l'Agriculture travaillent de concert avec les agents de placement et du service sélectif, ce ne peut être que dans une mesure très restreinte. Puis:

2. Que l'on rédige autrement les appels initiaux destinés aux cultivateurs, de façon à leur bien faire comprendre le sens de l'avis sur leur statut d'ouvriers agricoles essentiels, et leur faire connaître nettement la méthode à suivre pour obtenir un sursis.

J'ai vu ces avis il n'y a pas longtemps, et je ne sache pas qu'on y ait apporté jusqu'ici la moindre modification. S'il y a eu des changements, ils sont insignifiants. De sorte que, autant que je le sache, on n'a pas encore donné suite à la seconde proposition.

3. Que l'on accorde à tous les ouvriers agricoles dont les services sont reconnus essentiels quelque moyen officiel d'indiquer qu'ils accomplissent un travail de guerre important.

Voilà une chose qu'on aurait dû faire il y a longtemps. Plus d'un habile ouvrier agricole a quitté la ferme pour l'armée—honneur lui en soit rendu—et qui aurait pu tout aussi bien servir son pays en demeurant à son poste à produire des vivres. Il y aurait été tout aussi utile qu'il pourrait l'être en uniforme. Je suis d'ailleurs persuadé que ces ouvriers auraient été bien aise de rester sur la ferme si seulement ils avaient eu quelque moyen de prouver qu'ils faisaient leur part et qu'ils étaient disposés à faire tout ce qu'on leur demanderait.

4. Que, à chaque appel successif, on accorde le sursis le plus prolongé à une proportion beaucoup plus forte des ouvriers agricoles dont les services en cette qualité sont reconnus essentiels.

Je crois que, dans certains cas, il a été tenu compte de cette recommandation. On a accordé des sursis valables jusqu'à nouvel ordre et qui sont, je crois, à peu près permanents. Mais lorsqu'on présenta la Loi sur la mobilisation des ressources nationales et qu'on se rendit compte qu'elle excluait les exemptions et n'admettait que les sursis, je fus du moins un de ceux qui s'insurgèrent car, après tout, il faut bien assurer aux cultivateurs assez d'ouvriers pour faire leur récolte. Sans cela, ils cesseraient de produire et de s'appêter à produire au même degré qu'ils le feraient autrement. Je ne vois encore aucune raison pour que les jeunes gens admissibles au service militaire et qui sont autorisés à retourner sur la ferme parce qu'ils y sont indispensables pour la production de denrées alimentaires ne seraient pas exemptés au lieu d'obtenir un sursis de temps à autre.

[M. Senn.]

Ce sont là quelques-unes des recommandations que la conférence a soumises au ministre de l'Agriculture pour qu'il les transmette aux autorités compétentes. D'après ce que j'ai pu m'assurer, jusqu'à présent elles n'ont pas été mises en pratique du moins dans leur intégralité. J'hésite à discuter plus à fond la question de la politique ouvrière. Nous savons tous que depuis quelques années, il s'est produit un exode constant des jeunes gens et des hommes d'âge mûr de la campagne vers les villes. Ils ont été attirés par les salaires plus élevés et les heures de travail plus courtes. Cet état de choses s'est aggravé durant les premières années de la guerre et, comme je l'ai déjà dit, la pénurie de main-d'œuvre sur la ferme est devenue plus grave à la suite des nombreux enrôlements volontaires. Je préviens le Gouvernement et le pays qu'à moins d'aviser aux moyens d'assurer aux cultivateurs du Canada une main-d'œuvre adéquate les objectifs de production pour 1943 que je viens de mentionner ne seront jamais atteints. A cause du manque de préparatifs en vue des récoltes de 1943, je doute fort qu'on puisse atteindre le chiffre de production de 1942, à moins de remédier à la situation.

Il est un autre facteur qui influe considérablement sur la production des denrées par les cultivateurs. Je veux parler du plafond des prix qui a été fixé pour un grand nombre de produits de la ferme par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. Ce que je reproche au plafond des prix c'est qu'il ne permet pas d'établir de parité. Je ne vois aucun motif à la disparité des prix des produits de la ferme. Je ne crois pas que la Commission des prix et du commerce en temps de guerre puisse trouver d'excuse valable au rapport injuste entre les prix de la ferme et le coût des articles et des instruments aratoires que doit acheter le cultivateur. Nous avons maintes preuves de l'état de choses actuel. Le gouvernement fédéral et celui des provinces ont admis le fait puisque ils subventionnent aujourd'hui nombre de produits de la ferme.

En outre, le Gouvernement fédéral actuel fixe des prix arbitraires sur le blé. J'ai toujours été d'avis que ces plafonds sont injustes pour les agriculteurs, et j'ai souvent douté de leur nécessité ou même de leur utilité. De fait, parlant dans cette Chambre l'an dernier sur la même question, j'ai déclaré qu'à mon avis les prix élevés n'avaient causé aucun tort durant la dernière guerre. A cette époque, les cultivateurs réussirent, grâce à la hausse des prix, à éteindre leurs hypothèques dans bien des cas et à faire des économies qui leur ont permis de passer les jours durs de la crise économique. Jusqu'à présent, je n'ai découvert aucune raison de changer d'avis. Il